



Direction des affaires juridiques

2021 DAJ 1 - Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et du règlement intérieur de la commission prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales de la Ville de Paris.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver les règlements intérieurs de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et de la commission prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul Simondon au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Le règlement intérieur de la commission prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales de la Ville de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.